

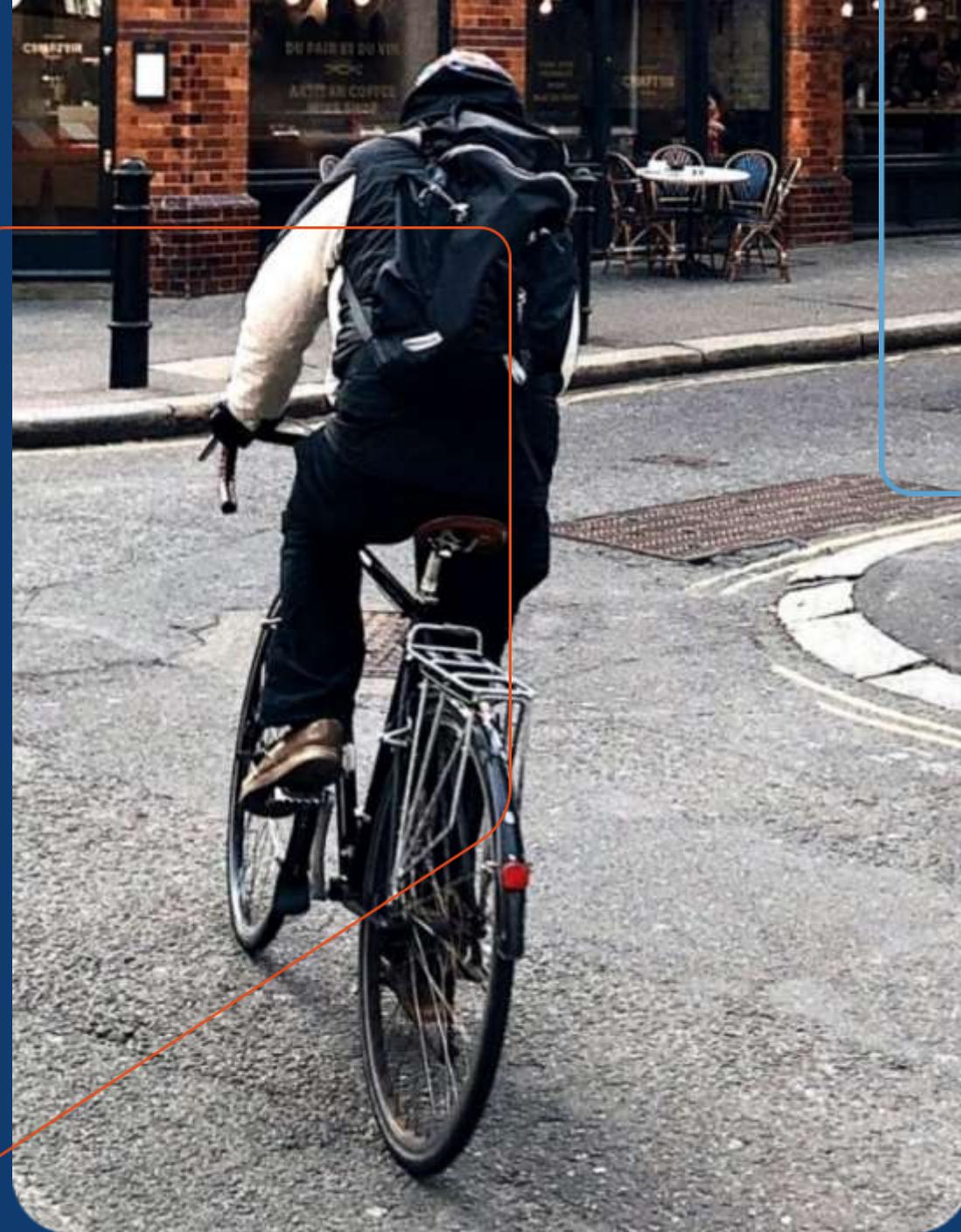
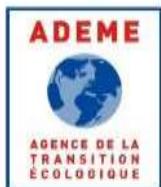


Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement

La prise de compétence « mobilité », une opportunité pour les territoires ?



Webconf APCC n°42
29 septembre 2020 à 11h00



Agenda

- Introduction (2 min)
 - Présentation (15 min)
 - Témoignage (20 min)
 - Questions/Réponses (15 min)
 - Conclusion (3 min)
-

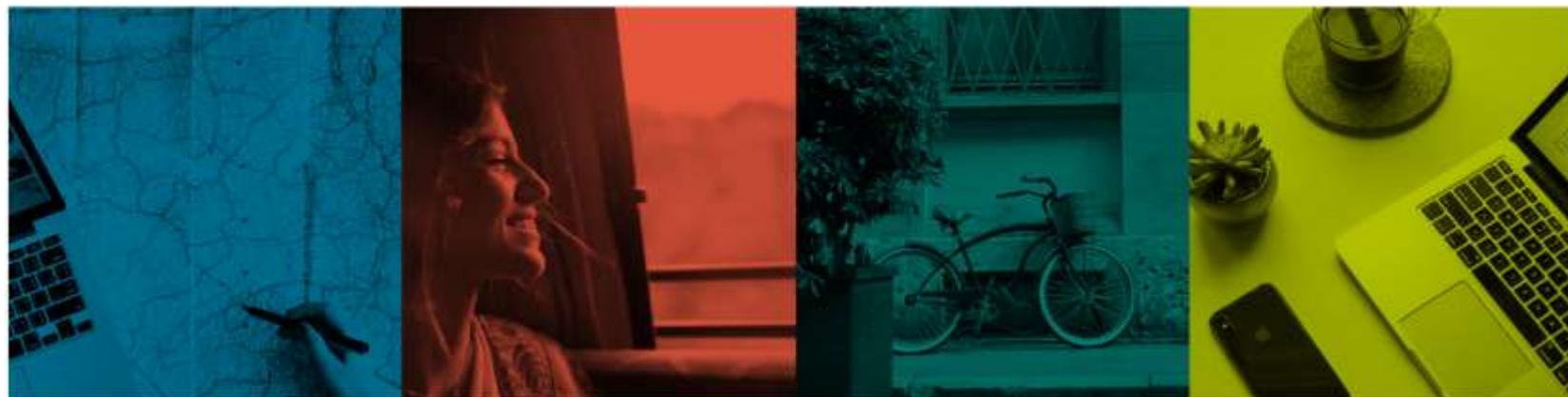


1

Présentation

Iter, coopérative de conseil en mobilité durable

- Nous intervenons auprès des acteurs publics et privés. Basés à Paris et Toulouse (siège), nos 20 experts interviennent partout en France, en Europe et au Maghreb.
- Nous sommes une entreprise indépendante de tout groupe financier (sous statut SCOP depuis notre création en 1978).



Planification de la mobilité

Développement et contractualisation des transports collectifs

Partage de la voirie et des espaces publics

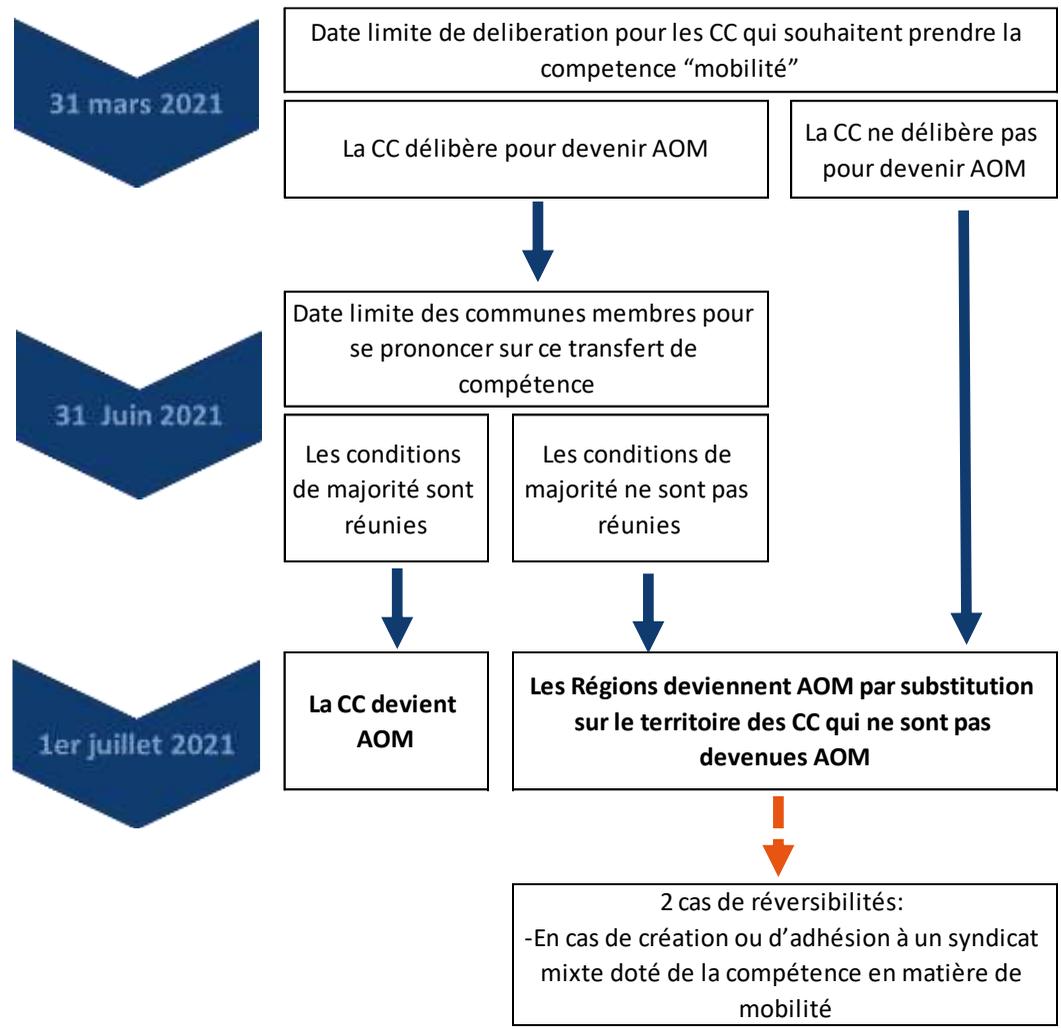
Aide à la mise en œuvre, suivi des projets de mobilité et transport

La LOM vise à supprimer les « zones blanches »

- 4 objectifs de la LOM



900 EPCI vont devoir se positionner sur la prise de compétence mobilité



Que signifie devenir AOM ?

La LOM est venue préciser les attributions d'une AOM en les élargissant à l'ensemble des champs recouverts par la mobilité.

Organiser des services de transports publics

Service régulier

Service à la demande

Service de transport scolaire

Organiser ou contribuer au développement des modes alternatifs

Mobilités actives

Mobilités partagées :
covoiturage/ autopartage

Mobilités solidaires

Assurer en parallèle, la planification, le suivi et l'évaluation de la politique mobilité

Il s'agit donc d'une compétence globale qui s'exerce à la carte.

Gérer la mobilité, qu'est ce que cela signifie concrètement ? ⁷

Investir dans des infrastructures

Infrastructures cyclables/ Apaisement de la circulation, Infrastructures transports collectifs, Aménagements de voiries, Aires de stationnements voiture/ vélo/ Covoiturage/ Autopartage, Borne électrique, Cheminements piétons, ...

Organiser des offres de mobilité

Transport urbain/ interurbain, Transport à la demande, Aide au covoiturage/ Ligne dynamique, Vélo en libre service/ location de vélo/ Vélo Bus, Logistique urbaine/ CDU/ gestion du dernier kilomètre, Offre sociale, ...

Développer des services associés

Maison de la mobilité, Tarification des services
Aide à l'achat de vélo/ VAE, MAAS, ...

Animer/ Promouvoir

Animation d'un réseau de PME, Comité de partenaires
Participation au contrat opérationnel de la mobilité,
Recherche de financement, Animation auprès d'organismes/ établissements

Qui sera compétent au 1^{er} juillet 2021 ?

Investir dans des infrastructures

Infrastructures cyclables/ Apaisement de la circulation, Infrastructures transports collectifs, Aménagements de voiries, Aires de stationnements voiture/ vélo/ Covoiturage/ Autopartage, Borne électrique, Cheminements piétons, ...

Département

EPCI

Com

Organiser des offres de mobilité

Transport urbain/ interurbain, Transport à la demande, Aide au covoiturage/ Ligne dynamique, Vélo en libre service/ location de vélo/ Vélo Bus, Logistique urbaine/ CDU/ gestion du dernier kilomètre, Offre sociale, ...

Développer des services associés

Maison de la mobilité, Tarification des services Aide à l'achat de vélo/ VAE, MAAS, ...

Animer/ Promouvoir

Animation d'un réseau de PME, Comité de partenaires Participation au contrat opérationnel de la mobilité, Recherche de financement, Animation auprès d'organismes/ établissements

AOM

EPCI

OU

Région

Quelle est la bonne échelle de gestion de la compétence ?

Mettre en perspective la compétence mobilité avec les autres documents stratégiques et opérationnels

Région

- SR d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- SR Climat Air Energie (SRCAE)
- SR de Développement économique



Des schémas stratégiques et majeurs qui fixent de grandes orientations sans une déclinaison très précise localement

EPCI

- SCoT
- PCAET
- Agenda 21
- Schéma de développement économique
- PLUIHD
- PDM



Des schémas stratégiques en cohérence avec la stratégie régionale et déclinant de manière opérationnelle les actions localement

Quelle est la bonne échelle de gestion de la compétence ?

Mettre en place une ligne de covoiturage dynamique, c'est ?

Arrêts dédiés

Promotion/ communication

Lien avec les acteurs économiques

Plateforme globale pour l'effet « réseau »

Déployer une politique cyclable

Itinéraires cyclables sécurisés

Réglementer de la voirie

Stationnement vélo

Service de location/ réparation

Lien avec les entreprises/ tissu associatif

Emplacement réservé dans les PLUI

Un réseau de transport local

Des arrêts lisibles/ confortables

Un suivi de l'usage et une adaptation

Des itinéraires adaptés à l'urbanisme

Une intermodalité avec les autres offres

Une tarification adaptée aux publics

Quelle est la bonne échelle de gestion/ d'organisation/ de décision ?

Région ?

EPCI ?

Echelon intermédiaire ?

Quelle est la bonne échelle de gestion de la compétence ?

Il n'y pas de réponse unique

Cette opportunité mérite d'être étudiée au sein de chaque territoire en lien avec le projet politique (quelles ambitions ?) et ses capacités à assumer cette compétence (quels moyens financiers ?).

Les moyens financiers mobilisables

La LOM réaffirme l'existant :

- Le Versement Mobilité (VM) finance la politique de mobilité de l'AOM. Il est prélevé sur la masse salariale (salaires bruts) des entreprises de 11 salariés et plus du ressort territorial.
- Aucune fiscalité créée pour la compétence mobilité des Régions.

La LOM précise néanmoins trois nouveautés par rapport à la situation actuelle :

- Pour recourir au Versement Mobilité (VM), l'AOM est dans l'obligation de mettre en œuvre un service régulier de transport public.
- Le VM peut désormais financer l'ensemble des services/ investissements de mobilités relevant des compétences de l'AOM.
- Le taux peut être différencié dans le cadre d'un syndicat mixte

Au-delà du Versement Mobilité, de nombreux dispositifs peuvent être sollicités pour financer des actions mobilité (Etat : DSIL, DETR, ... / Appel à Projets : TENMOD, Continuités cyclables, ... / CEE / dispositifs Banque des territoires / ...).

Le Versement Mobilité (VM), déterminant du choix de la prise de compétence et du bon périmètre de gestion ?

Une compétence mobilité qui nécessite des moyens financiers pour qu'elle atteigne les objectifs fixés par la LOM : report modal, cohésion territoriale, atténuation des inégalités, ...

Deux grandes interrogations :

- Sans ressource financière supplémentaire, comment la Région peut assurer ce rôle pour tous les territoires ?
- Le potentiel fiscal des territoires est-il suffisant pour l'ambition fixée d'autant que la crise économique à venir risque de réduire encore davantage l'assiette ?

Compte tenu des taux envisageables, la recherche de périmètre comprenant plus de 100K habitants permettraient de créer des effets de seuils pour le taux de VM au profit du développement d'offres de mobilité performantes mais aussi d'accompagnement de la Région dans le financement de certains de ses services !

Territoire	compris entre 10 000 et 100 000 habitants	de plus de 100 000 habitants	de plus de 100 000 habitants Avec TCSP
Taux maximal autorisé	0,80%	 1,25%	2,00%



2.

Retour
d'expérience

Fiche d'identité du territoire :

Aujourd'hui : 4 Communautés de Communes, 159 communes **soit près de 80 000 habitants.**

2005 : Création Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois (9 interco)

2011 : « Pôle d'Excellence rurale » avec mise en place du transport à la demande, réseau d'aire de covoiturage

2015 : Transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

2016-2017 : Signature du Contrat de Ruralité et labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

1^{er} Janvier 2018 : Prise de compétence « Mobilités et transports » (une 1^{ère} en France) pour un PETR

1^{er} Juillet 2018 : « Versement mobilité » (taux de 0,6% pour les employeurs de 11 salariés et +)

Janvier 2019 : Labellisé « France Mobilité »

Territoire du Pays du Lunévillois



2016 contexte de SDCI

Une AOT de 1^{ER} rang qui propose une discussion

Un enjeu fort du projet de territoire

Lancement d'une étude de faisabilité

Le SCoT...

Devenir AOM pour favoriser l'offre

Principe politique lors des débats : instauration du versement transport si prise de compétence par le Pays.

La question récurrente lors des débats :

Oui mais si instauration d'une nouvelle taxe, un service doit être proposé à l'ensemble des contributeurs y compris ceux exerçants en milieu peu dense

Les discussions de la loi LOM une vraie opportunité

- Le principe du versement mobilité est conditionné explicitement à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (une ligne de bus, de car par exemple)
- L'affectation du versement mobilité a été clarifiée de sorte que le versement mobilité peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou **d'actions** qui rentrent dans le champ de compétence de **l'autorité** organisatrice de la mobilité (AOM). **C'est** le cas par exemple des services de mobilité et la partie de **l'infrastructure** associée à sa mise en **œuvre** (exemple : site propre, infrastructure de transport guidé,...), Il peut financer des actions concourant au développement des mobilités actives et partagées ainsi que les mobilités solidaires (ex : pistes cyclables, aires de covoiturage, plateforme de covoiturage, garage solidaire,...).

Ainsi, les estimations de recettes par la mise en place du VM ont permis d'élaborer un plan d'investissements en faveur d'espace multimodaux, et d'actions en faveur des nouvelles mobilités assurant aux territoires les plus ruraux qu'ils profiteraient de cette compétence autrement que par des lignes régulières.



Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Une agence de mobilité transport en lien avec le développement du SIM régional
- Délégation de service public pour les lignes régulières ville centre et agglomérée
- Adaptation des services de transports à la demande
- Travaux d'aménagement autour de gares et Halte-gares : espace multimodaux
- Location de Vélo à assistance électrique
- Développement de bornes de recharge pour véhicules électriques

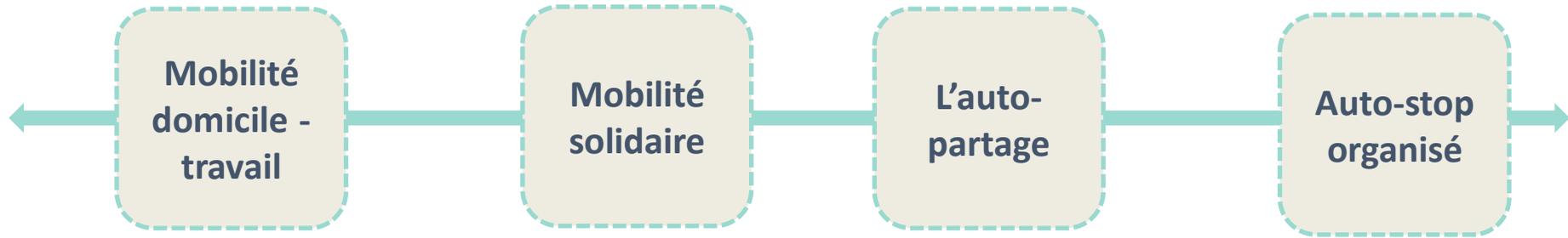


Janvier 2019 : lauréat de l'AMI France Mobilités TENMOD

Les objectifs

La volonté politique de réduire l'autosolisme

La volonté politique de réduire la mobilité subie et le nombre de captifs



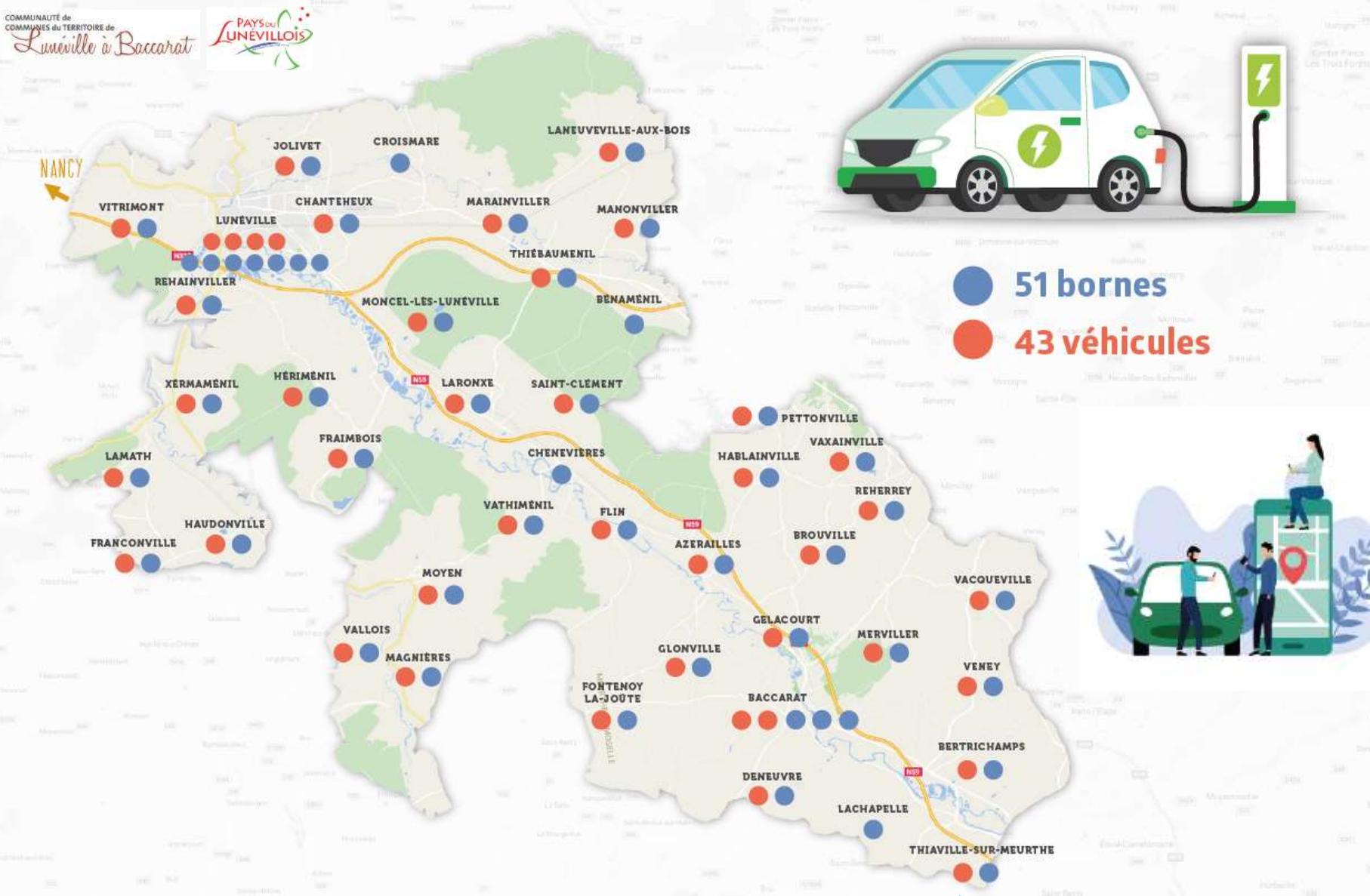
PROJET MOBILIS

Deux exemples concrets :

Lulu l'autopartage de véhicules électriques

Vélo'sCool

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat
**PAYS des
LUNÉVILLOIS**



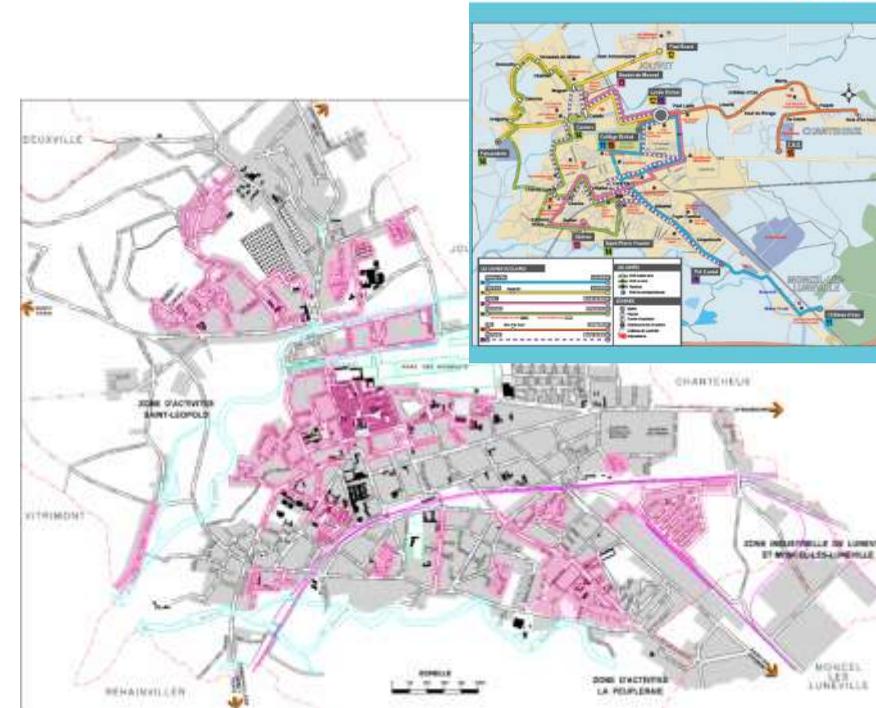
AVEC LE CONCOURS DE:



Contexte: Comment l'idée est-elle née?

CONSTATS

- **Abords des écoles saturés**
proportion croissante d'élèves déposés / récupérés à l'école en véhicule particulier
- **Besoin d'optimisation du service de ramassage scolaire**
6 lignes de bus / env. 300 usagers occasionnels
- **Potentiel « cyclable » de l'agglomération sous-exploité**
Topographie adaptée / trafic de faible à moyenne densité / secteurs zone 30 étendus / politique d'incitation modérée



Le Projet en détail

AXE 1 : INNOVATION

- Une offre de service inédite:
 - mettre gratuitement à disposition des collégiens et lycéens de l'agglomération des vélos haut de gamme, un équipement adapté et un service de maintenance / dépannage.
- Un vélo conçu et fabriqué en Lunévillois, spécialement développé en réponse à l'appel d'offre de la CCTLB



- Un prestataire aux multiples ressources en partenariat avec des acteurs locaux engagés, garant d'une offre de service de proximité et de qualité



Un souci ?
la hotline!



Composez le numéro

03.83.89.98.06

Du lundi au vendredi, le numéro à composer en cas de panne sur le trajet.

- Période scolaire : à partir de 07h30
- Vacances scolaires : à partir de 08h30



Le Projet en détail

AXE 2 : FORMATION

- Offrir à l'ensemble des élèves de CM2, 6^{ème}, 5^{ème} (et tout volontaire) un apprentissage du vélo encadré par des formateurs diplômés:

L'implication d'une association locale engagée de longue date dans la promotion du vélo et des aménagements partagés

- Un soutien actif des établissements scolaires et de l'Éducation Nationale

*Apprendre
à se déplacer
en sécurité*





Le Projet en détail

AXE 3 : INCITATION

- Encourager la pratique du vélo par le renforcement de la politique cyclable et l'amélioration et le développement des infrastructures dédiées.

- **L'interco et les partenaires poussent à la roue...**

2013: Adhésion au club des Villes et Territoires Cyclables;
2018: Renforcement de la politique cyclable en lien avec le PETR du Pays du Lunévillois (AOM);
2019-2020: Elaboration d'un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération en lien avec le CEREMA;
2018-2023: déploiement des infrastructures spécifiques en lien avec le dispositif « Action Cœur de Ville »;
1994-2019: action proactive de VELOLUN' auprès de la municipalité pour l'amélioration du réseau cyclable;

- **... les communes ouvrent la voie**

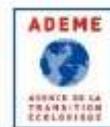
marquage, signalétique, extension des zones 30, DSC, etc.







Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement



MERCI !

Restons en contact :

contact@apc-climat.fr
www.apc-climat.fr

@APCClimat



N'hésitez pas à contacter les intervenants à propos
de cette webconférence :

- Rémi Saillard, gérant chez Iter : remi.saillard@iternet.org
- Emilie Boulpicante, juriste transport/mobilité chez Iter : emilie.boulpicante@iternet.org

